



Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59a à 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 56 347 signatures déposées, 56 055 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au: Bündnis gegen den Schnüffelstaat, c/o JUSO Schweiz, Spitalgasse 34, 3001 Bern.

2 février 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2015 6597

Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	13 889	26
Berne	11 237	65
Lucerne	2 253	4
Uri	192	0
Schwyz	464	0
Obwald	129	0
Nidwald	145	0
Glaris	220	0
Zoug	533	0
Fribourg	1 037	3
Soleure	1 218	8
Bâle-Ville	4 061	6
Bâle-Campagne	2 724	80
Schaffhouse	789	0
Appenzell Rhodes-Ext.	357	1
Appenzell Rhodes-Int.	54	0
Saint-Gall	2 798	7
Grisons	1 067	10
Argovie	2 984	15
Thurgovie	904	5
Tessin	984	3
Vaud	4 984	13
Valais	800	44
Neuchâtel	441	2
Genève	1 552	0
Jura	239	0
Suisse	56 055	292